

Chaire *Aménager le Grand Paris*
Proposition de sujet de post-doctorat au Lab'Urba

Le renouvellement des expertises sur les usages dans les appels à projets innovants : « nouveaux entrants » et évolution des modes de production urbaine

PROPOSE PAR :

- Hélène Dang Vu (Equipe *Urbanisme en pratiques*) ;
- Aurélien Delpirou (Equipe *Politiques urbaines et développement territorial*).

OBJET DU POST-DOCTORAT

Le post-doctorat s'interroge sur les modalités et sur les conséquences du renouvellement des expertises sur les usages dans le cadre des dispositifs d'appels à projets (urbains) innovants (API) et, au-delà, dans les opérations d'aménagement dans le Grand Paris.

Les propositions des candidats devront concilier une ***approche empirique***, fondée sur l'analyse des procédures et des acteurs, et une ***réflexion transversale*** sur la capacité des API à garantir l'intérêt général, l'acceptabilité sociale des projets et le respect des acquis en matière de démocratie participative.

Les API sont ici envisagés comme des révélateurs d'un ***repositionnement des acteurs*** traditionnels de l'aménagement et de l'émergence de « ***nouveaux entrants*** » dans le champ de l'urbanisme opérationnel. Mais ils ne constituent pas les seules scènes d'observations possibles de la recherche. *A minima*, il conviendra de mettre en perspective les API avec les évolutions plus globales de la production urbaine dans le Grand Paris.

Le candidat sera donc invité à observer d'autres projets d'aménagement aux modalités plus traditionnelles - toujours dans l'objectif de s'interroger sur les façons dont la demande sociale des projets urbains se définit ou est prise en compte - ainsi qu'à identifier ***les effets des API*** sur les modalités de production de la ville dans le Grand Paris (diffusion, mimétisme, circulation des modèles).

Ce faisant et *in fine*, il s'agira de mettre en lumière la ***singularité des modes opératoires*** dans le Grand Paris.

CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Si la plupart des chantiers des appels à projets innovants n'ont pas encore été lancés, leur multiplication depuis *Réinventer Paris* (février 2015) témoigne déjà d'une transformation profonde des formes de montages opérationnels et des modalités de production de la ville.

Au nom de l'innovation, de la flexibilité et de l'efficacité, ces appels à projets bousculent les rôles et les relations des acteurs du projet urbain tels qu'ils avaient été établis dans les années 1980 - et partiellement transcrits dans la loi MOP en 1985. En effet, les fonctions associées à la maîtrise d'ouvrage ne sont plus l'apanage exclusif de la puissance publique ; les opérations sont presque entièrement portées par des entités privées, les collectivités se limitant à rédiger de brefs cahiers des charges, à analyser les offres et, le cas échéant, à céder le foncier.

L'une des conséquences de ces API est l'émergence de « nouveaux entrants » dans le champ professionnel du projet urbain, tels que les spécialistes des usages et les opérateurs de service. Ceux-ci ont vocation à incarner et à donner des réponses concrètes aux injonctions à **l'innovation** - sans que cette notion soit véritablement définie. De fait, les vocations et les usages proposés - en d'autres termes, le programme - pour les sites par les différents groupements sont, théoriquement, des critères déterminants dans la désignation des lauréats. Mais l'objectif n'est plus tant d'évaluer les *besoins d'un territoire*, questionnement qui a durablement structuré la programmation urbaine depuis les Villes nouvelles, que de trouver des solutions innovantes susceptibles de répondre à l'évolution des pratiques et *des attentes des habitants comme des usagers*.

Ce « glissement serviciel » (Baraud-Serfaty et Rio, 2016) du projet immobilier et urbain peut être analysé à travers la montée en puissance d'un ensemble d'acteurs et de manières de faire dans l'urbanisme depuis le milieu des années 2000 (Adisson, 2017 ; Macaire, 2012). En témoignent l'émergence et la consolidation de notions et de pratiques telles qu'« urbanisme transitoire », « préfiguration des usages », « co-construction programmatique », « tiers-lieux ». Toutefois, non seulement celles-ci recouvrent des réalités différentes et poursuivent des objectifs distincts, mais les acteurs qui les portent sont issus de milieux professionnels pluriels : concertation, innovation sociale, design institutionnel, management urbain, agriculture urbaine, métiers du numérique, etc. De fait, leur configuration, leurs trajectoires de professionnalisation, autant que leurs manières de faire demeurent relativement peu connues.

HYPOTHESES, QUESTIONNEMENTS ET RESSOURCES

Le projet de post-doctorat devra contribuer à la connaissance de ces « nouveaux entrants » et à l'analyse de leur rôle, tout en évaluant les implications sociopolitiques de leur émergence. Il s'agira donc de concilier une approche empirique capable d'éclairer leurs pratiques et leurs trajectoires et une analyse des effets des procédures instituées par les appels à projets.

Les premiers travaux sur les API, centrés sur la nature des réponses et des répondants (Gréco, Rio et Josso, 2018 ; Guelton, 2018) suggèrent que l'avènement des « nouveaux entrants » s'accompagne d'une moindre présence d'acteurs issus de champs professionnels déjà structurés, tels que ceux liés à la programmation urbaine et à la participation publique. ***Dans quelle mesure ce changement - dont l'ampleur et la portée restent à déterminer - bouscule-t-il la capacité de l'aménagement et de l'urbanisme à contribuer à l'intérêt général ?*** La relative souplesse programmatique offerte par les pouvoirs publics aux groupements n'est-elle pas susceptible d'entraîner des contradictions entre les objectifs de projet et les usages et dynamiques existants au sein du territoire, mais aussi entre les différents objectifs ? L'implication limitée des habitants dans les projets (choix des sites, cahiers des charges, choix des lauréats) constitue-t-elle un retour en arrière en matière de démocratie participative ? Met-elle en danger ***l'acceptabilité sociale des projets ?***

Le post-doctorant pourra s'appuyer sur les ***ressources de la Chaire « Aménager le Grand Paris »*** et notamment celles précisées ici :

- les conditions particulières de site (CPS) de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » 1 (IMGP1) ;
- la liste des membres des groupements IMGP1 (finalistes et lauréats) ;
- un ensemble de travaux sur les compétences des membres des groupements IMGP1 ;
- des travaux réalisés par les étudiants de l'Ecole d'Urbanisme de Paris dans le cadre de la Chaire AGP ;
- l'accès au réseau des membres de la Chaire AGP.

Ajoutons que la période du post-doctorat permettra de s'interroger sur l'évolution des projets lancés dans le cadre des API en comparant ce qui a été proposé et retenu en phase concours avec ce qui est inscrit aujourd'hui dans les conventions, au moment du démarrage de la phase opérationnelle des opérations.

Le projet devra s'inscrire ***dans la continuité des expériences antérieures de recherche du candidat***. En fonction de celles-ci, il proposera un dispositif méthodologique qui répond aux exigences empiriques et théoriques du post-doctorat. Enfin, le projet devra contribuer aux travaux en cours au sein de la Chaire « Aménager le Grand Paris » concernant le changement des pratiques et des métiers de l'urbanisme, ainsi qu'aux activités du Lab'Urba et notamment du groupe projet « Nouvelles figures professionnelles dans le champ de l'urbanisme ».

LIVRABLES ATTENDUS

- 1- Une note sur le paysage des "nouveaux entrants" à l'occasion des API ou mis en lumière par les API
- 2- Au moins un article scientifique sur les significations que prend dans ce contexte et au sein des API la notion d'usage(s)
- 3- Un article cours (les 4 pages) destiné à un public de non chercheurs pour exposer le paysage des nouveaux entrants et la discussion sur la notion d'usages
- 4- Un rapport relatant les analyses et conclusions à partir de votre problématique, et indiquant les sujets qu'il serait souhaitable d'approfondir par la suite.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES INDICATIVES

- Adisson, Félix (2018). « Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines », *Métropolitiques*. Disponible à : <http://www.metropolitiques.eu/Choisir-ses-occupants.html>
- Béhar, Daniel et Bellanger, Emmanuel et Delpirou, Aurélien (2018). « La production urbaine en chantier : héritages, enjeux et perspectives des appels à projets innovants », *Métropolitiques*. Disponible à : <https://www.metropolitiques.eu/La-production-urbaine-en-chantier-heritages-enjeux-et-perspectives-des-appels-a.html>
- Baraud-Serfaty, Isabelle et Nicolas Rio (2016). « Quand la valeur de l'immobilier glisse vers l'aval : contribution à une réflexion sur les nouveaux modèles économiques urbains ». *Responsabilité et environnement*, 86, pp. 51-54.
- Gréco, Lucille, Nicolas Rio et Vincent Josso (2018). « Retour d'expérience : Réinventons la Métropole du Grand Paris ». Disponible sur <http://lesensdelaville.com/2018/03/13/retour-dexperience-les-resultats/>. Consulté le 7 avril 2018.
- Guelton, Sonia (2018). « Présentation d'une analyse des groupements ». Communication aux 9èmes Journées du Grand Paris « *Inventons la Métropole du Grand Paris : entre nouveaux modes de production urbaine et défis métropolitains* ». Organisées par l'Ecole d'Urbanisme de Paris et la Chaire Aménager le Grand Paris. Champs-sur-Marne, Ecole d'Urbanisme de Paris, le 18 janvier 2018.
- IAU Ile-de-France (2018). « L'appel à projets urbains innovants : nouvel équilibre public-privé, nouveaux acteurs », *Note rapide Territoires*, 788. Disponible à : <https://www.iau-idf.fr/nos-travaux/publications/lappel-a-projets-urbains-innovants-nouvel-equilibre-public-privé-nouveaux-ac.html>
- Macaire, Elise (2012). « L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques : recompositions professionnelles et démocratisation culturelle ». Thèse de doctorat en Architecture. Paris, Université Paris-Est.

COMPETENCES ET APTITUDES REQUISES

Le candidat doit être titulaire d'un doctorat, de préférence en aménagement de l'espace et urbanisme, ou dans d'autres disciplines de sciences sociales (géographie, sociologie, sciences politiques). Il doit posséder non seulement des compétences dans l'analyse de la production urbaine et/ou de ses acteurs et métiers, mais aussi une connaissance globale et solide du champ de l'aménagement et de l'urbanisme en France - plus particulièrement en région parisienne. Il doit être capable de concilier recherches empiriques et recherches conceptuelles.

Durée

10 mois (renouvelable une fois)

Début du post doc possible à partir du 3 juin 2019 (à discuter)

Lieu

Ecole d'urbanisme de Paris / Lab'Urba

Bâtiment Bienvenüe

14-20 boulevard Newton

Cité Descartes - Champs-sur-Marne

77454 Marne-La-Vallée Cedex 2

Calendrier du recrutement

Date limite des candidatures : 10 mai 2019

Date des auditions : entre le 20 et 23 mai 2019

Décision : 24 mai

Candidature

Envoi du CV et de la lettre de motivation à helene.dangvu@u-pem.fr